

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2018

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« premier »,

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.